

Colonne BLEUE



*les journaux, catalogues,
courriers, enveloppes*

*les emballages
en carton* les **PAPIERS
& CARTONS FINS**

Colonne VERTE



sans couvercles ni bouchons

les «contenants» en **VERRE**



Chez vous,
tous les emballages se trient !

Les consignes du tri

Communauté de Communes de la Côte
► D'ALBETRE ►



Colonne JAUNE



*les bouteilles, flacons
et briques alimentaires*



*les films
plastiques*



les emballages en métal



les pots (yaourt, crème, beurre ...)



les barquettes plastiques

les **BRIQUES ALIMENTAIRES**
& les emballages **PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES**

**SI MON DÉCHET EST UN EMBALLAGE, IL SE TRIE,
sinon il va dans la poubelle ordinaire ou en
déchetterie**

Respectons les consignes de tri !

- Chaque déchet recyclable dans sa bonne colonne
- Inutile de le laver : Il suffit de bien le vider
- Le déposer en vrac, sans l'imbriquer

Retrouvez au dos :

- les horaires d'ouverture des 3 déchetteries communautaires
- La liste des déchets que vous pouvez y déposer
- La filière TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures)
- Comment réduire nos déchets

3 DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, avec l'extension du territoire intercommunal, vous pouvez désormais vous rendre dans l'une des 3 déchetteries

	SAINT VALERY EN CAUX Déchetterie du Littoral Route de Dieppe		CANY-BARVILLE Déchetterie de la Vallée Route de Calvaille		BRAMETOT Déchetterie La Cavée Ballet - Rte de Vénestanville	
	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars
LUNDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 19h	14h - 17h	14h - 19h	14h - 17h
MARDI	Fermée		9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
MERCREDI	14h - 19h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
JEUDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	Fermée		Fermée	
VENDREDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
DIMANCHE	Fermée		Fermée		Fermée	

Arrêt des entrées : **15 minutes** avant la fermeture

Pour plus d'informations sur les déchets acceptés ou refusés en déchetteries, n'hésitez pas à demander conseils auprès des gardiens des déchetteries, ils sauront de par leurs compétences vous aiguiller vers la filière adaptée à vos besoins.

Selon le règlement intérieur
Sont acceptés en déchetteries

- BATTERIES & PILES
- BOIS
- CARTONS
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (électroménager, informatique ...)
- DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (peintures, vernis, aérosols, ampoules ...)
- DÉCHETS VERTS
- ENCOMBRANTS (Objets plastiques, isolants, fenêtres, revêtements de sols ...)
- GRAVATS (Cailloux, béton non armé, parpaings, ardoises, déblais, carrelages ...)
- HUILES (de vidange et de friture)
- MÉTAUX
- MOBILIER
- PLACOPLÂTRE
- PNEUS ENTIERS (sans jantes et uniquement déchetterie de la Vallée)
- TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES (T.L.C)

Sont refusés en déchetteries

- AMIANTE
- BOUTEILLES DE GAZ
- D.A.S.R.I (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- EXTINCTEURS
- FUSÉES DE DÉTRESSE ET PÉTARDS
- MÉDICAMENTS

COLONNES TEXTILES T.L.C : Donnez une seconde vie aux textiles et chaussures



Vous pouvez déposer textiles et chaussures dans les colonnes **TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures)** destinés aux ménages. Ces conteneurs répartis sur le territoire intercommunal, comportent l'un des deux logos : Le Relais ou ICIAD.

Que peut-on déposer dans un conteneur TLC ?

Tous les vêtements, sous-vêtements, foulards, gants et bonnets, draps et serviettes, nappes et mouchoirs, chaussures de ville et de sport, tongs et sandales, baskets ... adultes ou enfants. Notre seul souhait, que les chaussures soient reliées par paire afin d'éviter la dispersion. Même usés les TLC peuvent être valorisés à condition d'être propres et secs.

LE RELAIS



Vous cherchez un conteneur TLC ?

Retrouvez les adresses des différents points de collecte TLC en scannant le flashcode ci-contre à l'aide de votre smartphone ou sur **www.cote-albatre.fr**



RÉDUISONS NOS DECHETS !

En complément du tri sélectif, du dépôt en déchetteries et en colonnes Textiles (T.L.C), vous pouvez opter pour le compostage et le lombricompostage afin de contribuer à diminuer le volume de déchets produits.

Contactez l'Ambassadeur du Tri afin d'en connaître plus sur les dispositifs de compostage et lombricompostage qui vous sont proposés par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.
Laurent GENY : 02 35 57 50 69



Déchets ménagers recyclables :

► **COLONNES DE TRI SÉLECTIF**

Déchets verts - Encombrants - Gravats - Gros cartons - Déchets ménagers dangereux
► **DÉCHETTERIES**

Biodéchets (épluchures, fleurs fanées ...)

► **COMPOSTEURS**

Textiles

► **Colonnes T.L.C**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE - SERVICE DÉCHETS
RENSEIGNEMENTS TRI SÉLECTIF - DÉCHETTERIES :

02 35 57 50 69 - 02 35 97 30 94 - dechets@cote-albatre.com

Retrouvez l'ensemble des informations sur :
www.cote-albatre.fr

